

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**tenue en Mairie**  
**le 21 février 2022**  
**à 20 heures 30**

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : MME CIOTTI M. – M. MUGNEROT Ph. – M. MOUTAMA J.-C.  
M. BACHET M. – M. ROBOT H. – MME BAETA M-Ch  
MME BALARD B. – MME HUON S – M. BERNIER C.  
MME DELICOURT M.

ABSENTES EXCUSÉES  
ET REPRÉSENTÉES : MME NIBAULT G. représentée par MME BALARD B.  
MME GARNIER F. représentée par MME HUON S.  
MME SAMSON C. représentée par MME BAETA M-Ch

ABSENTS EXCUSÉS : M. PICCOLO F. – M. DI STASIO G. – M. HERISSON D.  
M. FAUCHEUR J. – MME HEMON C.

SECRÉTAIRE : M. Cyril BERNIER

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Date de la convocation : 14 février 2022

Affiché, le **24 FEV. 2022**  
Le Maire,

**Philippe FORTIN.**



**Ordre du jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2021
3. Compte de Gestion 2021
  - a. Budget annexe – Assainissement
  - b. Budget annexe Friche Industrielle
  - c. Budget principal
4. Compte Administratif 2021
  - a. Budget annexe Assainissement
  - b. Budget annexe Friche Industrielle
  - c. Budget principal
5. Affectation du résultat 2021
  - a. Budget annexe Friche Industrielle
  - b. Budget principal

6. Taux d'imposition des 2 taxes directes locales 2022
7. Budget Primitif 2022
  - a. Budget annexe Assainissement
  - b. Budget annexe Friche Industrielle
  - c. Budget principal
8. Modification Statuts Communauté de Communes du Provinois
9. SDESM : Modification périmètre par admission nouvelles communes
10. SDESM : délégation travaux Eclairage public et réduction pollution lumineuse
11. Centre de Santé :
  - Convention de partenariat SCIC Centre de Santé Rural de la Brie Est
  - Bail location Salle de la Voulzie
12. Convention adhésion Missions facultatives du Centre de Gestion
13. Acquisition parcelle cadastrée X 244
14. Prêt de consolidation pour Friches industrielles
15. Affaires diverses
  - Délégations

## **I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

**Monsieur Cyril BERNIER** est désigné secrétaire de séance.

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2021**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2021.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 novembre 2021 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **approuvé à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **III – IV COMPTE DE GESTION 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne participe pas au vote des Comptes Administratifs. La présidence de la séance est confiée à Monsieur Marcel BACHET, doyen d'âge de l'Assemblée.

Les Comptes Administratifs et un extrait des Comptes de Gestion du Trésorier ont été remis aux élus, préalablement à la réunion du Conseil Municipal, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le Compte Administratif est commenté par chapitre pour la Section de Fonctionnement et par opération pour la Section d'Investissement.

### **a. Budget annexe Assainissement**

L'examen du Compte Administratif du Budget annexe Assainissement fait apparaître au résultat de l'exercice 2021 :

- En fonctionnement : Un solde excédentaire qui s'établit à **156 187.84 €** (cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre centimes).

Pour l'essentiel, l'origine de cet excédent provient du résultat excédentaire de l'exercice 2020, soit **182 955.21 €** soustrait du résultat de clôture de l'année 2021 d'un montant de **-26 767.37 €**.

- En investissement : Un excédent de clôture de **504 519.31 €** (cinq cent quatre mille cinq cent dix-neuf euros et trente et un centimes).

Il provient pour l'essentiel du résultat excédentaire de l'exercice 2020, soit **812 087.96 €** soustrait du résultat de clôture de l'année 2021 de **-307 568.65 €**.

Les chiffres du Compte Administratif sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière Principale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- dans un premier temps, le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Assainissement établi par Madame la Trésorière Principale,
- dans un deuxième temps, le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement établi par l'Ordonnateur.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### **b. Friche Industrielle**

L'examen du Compte Administratif du Budget Friche Industrielle fait apparaître au résultat de l'exercice 2021 :

- En fonctionnement : Un solde excédentaire qui s'établit à **43 973.68 €** (quarante-trois mille neuf cent soixante-treize euros et soixante-huit centimes).
- En investissement : Un déficit de clôture qui s'établit à **36 004.88 €** (trente-six mille quatre euros et quatre-vingt-huit centimes)

Les chiffres du Compte Administratif sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière Principale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- dans un premier temps, le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Friche industrielle de Madame la Trésorière Principale,
- dans un deuxième temps, le Compte d'Administratif 2021 du Budget annexe Friche Industrielle.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### **c. Budget principal**

L'examen du Compte Administratif du Budget principal fait apparaître au résultat de l'exercice 2021 :

- En fonctionnement : Un solde excédentaire qui s'établit à **920 093.69 €** (neuf cent vingt mille quatre-vingt-treize euros et soixante-neuf centimes).

Pour l'essentiel, l'origine de cet excédent provient du résultat excédentaire de 2020, soit **742 699.62 €** augmenté de l'excédent de l'exercice 2021, **177 394.07 €**.

- En investissement : Un déficit de clôture de **21 069.94 €** (vingt-et-un mille soixante-neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes)

Pour l'essentiel, l'origine de ce déficit provient du résultat excédentaire de l'exercice 2020, soit **183 275.52 €** réduit du déficit de l'exercice 2021 de **204 345.46 €**.

Les chiffres du Compte Administratif sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion présenté par la Trésorière Principale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- dans un premier temps, le Compte de Gestion 2021 du budget principal établi par Madame la Trésorière Principale,
- dans un deuxième temps, le Compte Administratif 2021 du budget principal établi par l'Ordonnateur.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## V AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

### a. Budget Annexe Assainissement

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	A	-26 767.37
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du CG)	B	182 955.21
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021	A + B	156 187.84

#### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	504 519.31
Restes à réaliser - Dépenses :	Restes à réaliser - Recettes :	D soldes des restes à réaliser :
	0	-
Besoin de financement à la section d'investissement	E = C+D	Néant

Le Maire propose à l'Assemblée d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	E	0
2°) – le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		156 187.84

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**b. Budget annexe Friche Industrielle**

**Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2021	A	- 2 933.00
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du CG)	B	46 906.68
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021	A + B	43 973.68

**Section d'Investissement**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	-36 004.88
Restes à réaliser - Dépenses :	Restes à réaliser - Recettes :	D	soldes des restes à réaliser :
0	0		- 0
Besoin de financement à la section d'investissement		E = C+D	36 004.88

Le Maire propose à l'Assemblée d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	E	36 004.88
---	---	-----------

2°) – le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		7 968.80
--	--	----------

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**c. Budget principal :**

**Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2021	A	177 394.07
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du CG)	B	742 699.62
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021	A + B	920 093.69

**Section d'Investissement**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	-21 069.94
Restes à réaliser - Dépenses :	Restes à réaliser - Recettes :	D	soldes des restes à réaliser :
0	0		- 0

Besoin de financement à la section d'investissement	E = C+ D	- 21 069.94
---	----------	-------------

Le Maire propose à l'Assemblée d'affecter au budget principal pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	E	21 069.94
--	---	-----------

2°) – le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		899 023.75
--	--	------------

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **VI TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES 2022**

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2022 et de fixer ces taux à :

Taxe Foncière bâti : 42,82 %  
Taxe Foncière non bâti : 30,60 %

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **VII BUDGET PRIMITIF 2022**

### **A) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022**

Le Budget d'Assainissement 2022 est présenté au Conseil Municipal par Monsieur le Maire. La présentation est faite par chapitre pour la Section d'Exploitation et par opération pour la Section d'Investissement. Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'**Exploitation** à **199 000 €** (cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) et pour la Section d'**Investissement** à **533 000 €** (cinq cent trente-trois mille euros).

Pour des raisons de lisibilité, il a été transmis aux conseillers, un document de travail retraçant de façon simplifiée les données comptables accompagnées des premières pages du projet de Budget Primitif ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du Budget Primitif 2022. Le projet de Budget Primitif est disponible dans son intégralité à la Mairie pour consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif d'Assainissement 2021 comme ci-dessus.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **B) BUDGET ANNEXE FRICHE INDUSTRIELLE 2022**

Le Budget Primitif de la Friche Industrielle 2022 est présenté au Conseil Municipal par le Maire. La présentation est faite par chapitre pour la Section de Fonctionnement et par opération pour la Section d'Investissement.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la Section de **Fonctionnement** à **72 968.80 €** (soixante-douze mille neuf cent soixante-huit euros et quatre-vingts centimes) et pour la Section d'**Investissement** à **331 996 €** (trois cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-seize euros).

Pour des raisons de lisibilité, il a été transmis aux conseillers, un document de travail retraçant de façon simplifiée les données comptables accompagnées des premières pages du projet de Budget Primitif ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du Budget Primitif 2022. Le projet de Budget Primitif est disponible dans son intégralité à la Mairie pour consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif de la Friche Industrielle 2022 comme ci-dessus.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **C) BUDGET PRINCIPAL 2022**

#### **- Subventions 2022**

Le Maire rappelle aux élus municipaux, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il leur appartiendra de quitter la table des délibérations lorsque sera votée la subvention à une association dans laquelle ils pourraient avoir des intérêts ou une fonction.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au vote pour l'année 2022, des subventions retracées dans le tableau ci-dessous :

<b>Subventions de fonctionnement aux associations (65748)</b>	
<b>a) Associations intra-muros</b>	
Entente Longueville - Ste Colombe - St Loup de Naud - Soisy-Bouy	5 000,00
Foyer Rural Longuevillois	1 500,00
École et Loisirs	4 000,00
Culture et Patrimoine (réduite moitié 2022 car financement plaque)	450,00
Comité d'Entr'Aide	8 000,00
Amicale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	100,00
Club du 3 <sup>ème</sup> âge « Les Jonquilles d'Or »	500,00
A.J.E.C.T.A.	1 500,00
G.R. – Danse	750,00
Jumelage Longueville Olevano	500,00
Le réveil du Montois (avec 2021, non versée)	1 226,00
Nature des Petits curieux	400,00
<b>S/Total en Euros</b>	<b>23 926,00</b>
<b>b) Associations extra-muros</b>	
Fondation du Patrimoine	50,00
F.N.A.T.H.	150,00
<b>S/Total en Euros</b>	<b>200,00</b>
<b>Subventions de fonctionnement aux organismes publics (657362)</b>	
Centre Communal d'Action Sociale	4 000,00
<b>S/Total en Euros</b>	<b>4 000,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL en Euros</b>	<b>28 126,00</b>

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**- Budget Primitif 2022**

Le Budget Primitif 2022 est présenté au Conseil Municipal par le Maire. La présentation est faite par chapitre pour la Section de Fonctionnement et par opération pour la Section d'Investissement.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la Section de **Fonctionnement à 2 171 000 €** (deux millions cent soixante et onze milles euros) et pour la Section d'**Investissement à 905 264 €** (neuf cent cinq mille deux cent soixante-quatre euros).

Pour des raisons de lisibilité, il a été transmis aux conseillers, un document de travail retraçant de façon simplifiée les données comptables accompagnées des premières pages du projet de Budget Primitif ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du Budget Primitif 2022. Le projet de Budget Primitif est disponible dans son intégralité à la Mairie pour consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif principal 2022 comme ci-dessus.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**VIII MODIFICATION DES STATUTS C/C du PROVINOIS**

Monsieur le Maire rappelle que la C/C du Provinois a modifié ses statuts par délibération en date du 8 novembre 2021.

Chaque Conseil Municipal est invité à délibérer sur ces modifications dans un délai de 3 mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- d'approuver les modifications statutaires et les statuts de la C/C du Provinois, qui seront annexés à la délibération.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**IX SDESM : Modification Périmètre par adhésion nouvelles communes :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

Que lors d'une demande d'adhésion d'une nouvelle commune, une fois celle-ci approuvée par le Comité syndical, chaque collectivité membre dudit syndicat doit approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle.

Le comité syndical a approuvé le 23 novembre 2021 l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- d'approuver l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne).



- d'autoriser Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **X SDESM : travaux Concernant le réseau Eclairage Public, réduction pollution lumineuse**

Monsieur le Maire rappelle que le SDESM a réalisé un avant-projet sommaire sur certaines rues de la commune afin de réduire la pollution lumineuse liée à l'éclairage public.

Que cet avant-projet porte sur les rues :

- Louis Patriez
- de l'Amourée
- des Demoiselles
- Michel Gendron
- de l'Avenir
- des Murs – Adrée - Impasse des Murs - des Arches - Fontaines St Minge.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS) pour : rue de l'Amourée, rue des Demoiselles et rue Michel Gendron.
- TRANSFERER au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- DEMANDER au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaire sur le réseau d'éclairage public de la rue de l'Amourée, rue des Demoiselles et rue Michel Gendron.
- INSCRIRE les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISER M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- AUTORISER le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **XI CONVENTION DE PARTENARIAT avec la SCIC CENTRE DE SANTE RURAL DE LA BRIE EST :**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle que La SCIC Centre de santé Rural de la Brie Est a pour projet de rétablir une offre de soins satisfaisante sur la commune de Longueville.

Le centre de Santé est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier avec un médecin généraliste à 60% et 2 sage femmes pour un temps complet.

La Commune a versé en 2021 une subvention de fonctionnement afin d'aider au démarrage de la structure et financer tous les équipements nécessaires.

Le budget de la SCIC malgré des financements publics sollicités ne peut s'équilibrer.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention de partenariat avec la SCIC qui s'engagera à réaliser l'exercice de prévention de diagnostic et de soins effectives dans la zone définie.

La commune quant à elle s'engage à verser une subvention de fonctionnement qui sera versée les trois premières années après réception des comptes et rapports annuels de la SCIC et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le montant de la subvention sera estimé chaque année à partir du budget prévisionnel du Centre de santé.

Pour l'année 2022 le montant de la subvention est fixé à 60 000 Euros.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### BAIL LOCAUX SALLE DE LA VOULZIE

Le centre de santé est installé dans les locaux de la salle LA VOULZIE, 1, Place Simone Veil par le biais d'une mise à disposition à titre gratuit pour l'année 2021, qui doit être renouvelée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un bail :  
**d'un montant de 1 200 € /mois et de 1 400 € de charges annuelles, d'une durée de 3 ans.** Les charges seront revues chaque année.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### XII CONVENTION D'ADHÉSION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION – ANNÉE 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département. Ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite C.N.R.A.C.L.

L'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées dans une convention qui doit être renouvelée chaque année.

La collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention précitée pour l'année 2022.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **XIII ACQUISITION PARCELLE**

Monsieur le Maire expose que la commune dans son PLU a prévu des emplacements réservés à coté de la station d'épuration.

Les propriétaires du terrain cadastré X 244 d'une contenance de 522 m<sup>2</sup> ont proposé l'acquisition de leur terrain par la commune. Après négociation, le prix de 7€ le m<sup>2</sup> a été retenu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée X 244 d'une contenance de 522m<sup>2</sup> au prix de 7€le m<sup>2</sup>.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **XIV PRET CONSOLIDATION FRICHES INDUSTRIELLES**

La commune a fait un prêt court terme pour le financement de l'acquisition de la friche industrielle de 230 000 Euros.

Ce prêt arrive à échéance en avril prochain.

Une consultation a été lancée afin de faire un prêt de consolidation de 230 000 Euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les taux d'intérêt changent chaque semaine.

Aussi il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le prêt de consolidation de 230 000€uros sur 25 ans avec l'établissement bancaire qui présentera la meilleure offre

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **XV AFFAIRES DIVERSES**

Délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire,



Cyril BERNIER

Longueville, le 22 février 2022

Le Maire,

Philippe FORTIN



« Celui qui gagne n'est pas celui qui n'échoue jamais, mais celui qui ne s'avoue jamais vaincu. »